

# Le Réseau "Vivre Paris !"



[www.vivre-paris.fr](http://www.vivre-paris.fr)

**Interroge les candidats aux élections municipales sur les dérives de la nuit parisienne.**

**QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?**

Réponse attendue à : [contact@vivre-paris.fr](mailto:contact@vivre-paris.fr)

**PARIS, le 7 mars 2014**

**Le Réseau « Vivre Paris ! », d'une absolue neutralité politique et qui rassemble des milliers d'électeurs, lance un cri d'alerte : la qualité de vie des habitants, gravement compromise par les dérives de la nuit parisienne, n'occupe pas une place suffisante dans la campagne des municipales.**

Les candidat(e)s esquivent le débat qui s'impose : celui du péril pour la santé publique et le tissu social, causé par l'alcoolisation et son avatar, le tapage nocturne.

Leurs positions, plutôt rassurantes lorsqu'elles sont exprimées lors d'échanges avec les associations de riverains, sont contredites par les déclarations dont les médias se font l'écho au sujet de l'expansion de la nuit parisienne.

**Le Réseau invite donc les candidat(e)s à répondre par un simple et limpide « oui » ou « non », à 8 questions phare, pour permettre aux électeurs de se faire leur opinion.**

**1-** Vous engagez-vous à défendre le respect de la réglementation sur le bruit, dans tous les quartiers, et donc y compris dans ceux comportant une concentration de bars ou autres établissements de loisirs ?

**2-** Etes-vous favorable aux arrêtés préfectoraux interdisant la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique hors cas d'exploitation d'une terrasse autorisée par la Ville ?

**3-** Acceptez-vous de considérer les exploitants des bars et autres établissements de loisirs comme devant répondre des tapages de leurs clients stationnant sur la voie publique et devant leurs établissements, aussi bien assis en terrasse que debout ?

**4-** Vous engagez-vous à faire sanctionner toute sorte de tapages par des refus ou retraits d'autorisation de terrasse ainsi qu'à demander à la Préfecture l'abaissement de l'horaire d'ouverture (fermeture imposée avant l'heure légale de 02 H 00 / suppression des autorisations de nuit) ?

**5-** Vous engagez-vous à faire réaliser, sur une période probante, des enregistrements automatiques par des tiers de confiance et à admettre que leurs résultats soient rendus publics et servent de preuve vis-à-vis de la Ville, lorsque les nuisances dénoncées par les associations de riverains sont niées par les commerçants et que les constatations d'agents assermentés font défaut ?

**6-** Vous engagez-vous à exiger de la Préfecture une action efficace contre les tapages, même dans les cas où des phénomènes d'insécurité ne sont pas encore advenus, puisque la Ville finance ladite Préfecture pour assurer la tranquillité du voisinage ?

**7-** Vous engagez-vous à actionner les agents des différentes directions de la Ville aptes à faire constater les nuisances, ainsi qu'à augmenter les moyens des correspondants de nuit en nombre et en amplitude horaire d'activité ?

**8 –** Vous engagez-vous à utiliser la SEMAEST pour lutter contre la mono-activité de l'alcool, qui détruit la vie de certains quartiers (ville morte et rideaux de fer baissés pendant la journée, chaos et insécurité en soirée et la nuit) dès lors qu'avec cette société, la Ville dispose d'un instrument pour favoriser la diversité commerciale et vivifier le lien social ?